



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du VENDREDI 27 MARS 2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

Vote
A L'UNANIMITE
Pour: 13
Contre: 0
Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE DE PONTOISE

Le: **31 MAR. 2015**
Et
Publication ou notification du:
31 MAR. 2015

L'an 2015, le 27 Mars à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIN Arnaud, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 19/03/2015.

Présents : Titulaires (11) : MM. DRIANCOURT, BENITEZ, ANTY, LAZARUS, DA SILVA, BOUCHEZ, CHARPENTIER, PIALOT, BAZIN, SUIRE, BOURCIGAUX,
Absents excusés pouvoir (2) : Mme GROUX représenté par M. FOIREST, M. DUHAMEL représenté par M. DESCAMPS.
Suppléants (2) : M. LESUEUR, Mme LOVINSKY

2015 - 08 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2014 a été approuvé ce jour,

Considérant que le Compte Administratif 2014 fait apparaître un excédent d'exploitation de 834 813.18 €, et un excédent d'investissement de 148 818.86 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'UNANIMITE

d'affecter ainsi qu'il suit

- Section de Fonctionnement : **570 953.26 €** au compte 002
- Section d'Investissement : **148 818.86 €** au compte 001
263 859.92 € au compte 1068

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Pontoise, au Comptable des Finances Publiques, affiché en Mairie de Persan, siège du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de PERSAN-BEAUMONT et des Environs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Les membres présents ont signé pour copie conforme :

Le Président



Accusé de réception

095-259500098-20150327-201508-DE

reçu le : 31/03/2015